

ACTUALITÉ

La facture électronique



E X P E R T I S E

Sommaire

- Calendrier
- Assujettis
- Schema de la facture électronique
- Cartographie des clients
- Cas d'usage
- Certification des logiciels
- Mandat

Calendrier

1^{ER} SEPTEMBRE 2026

1^{ER} SEPTEMBRE 2027

**GRANDES ENTREPRISES
& ETI**

Obligation de réception

Obligation d'émission

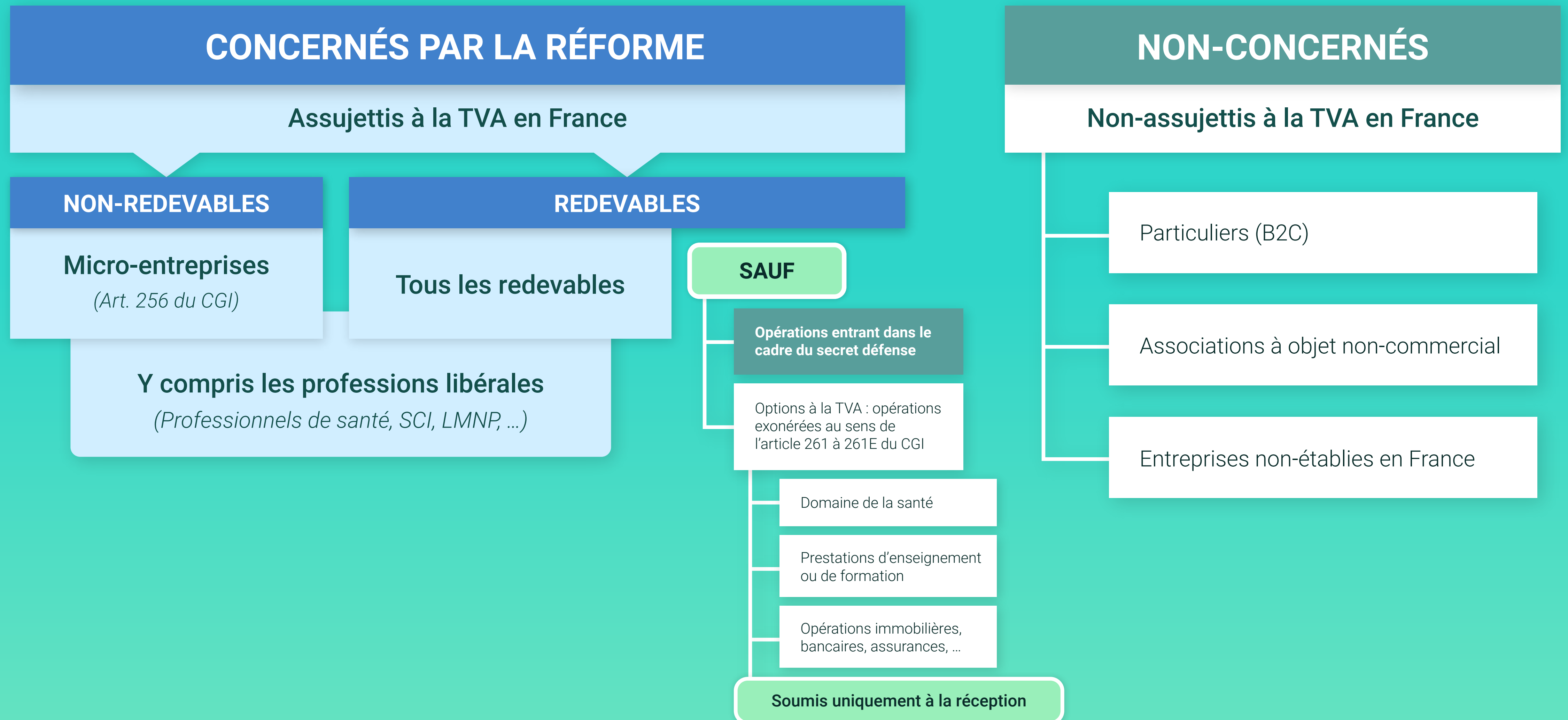
**PME, TPE, AUTRES
ASSUJETTIS TVA**

Obligation de réception

Obligation d'émission

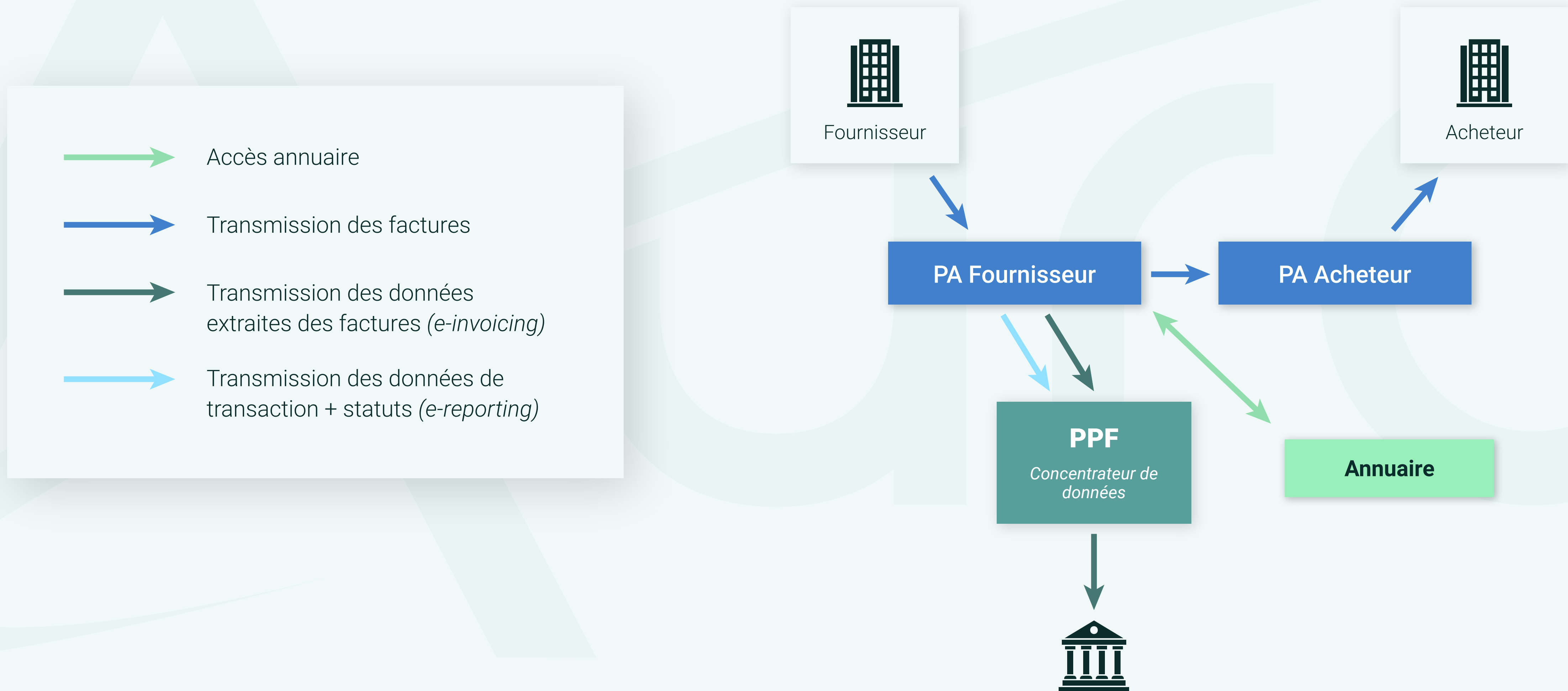
**TOUS les assujettis
devront avoir choisi leur
PA pour la réception !**

Les assujettis



Le principe de la facturation électronique

Schema en Y



Votre facturation

Deux dispositifs différents et complémentaires

E-INVOICING

Concerne :

- Les transactions **BtoB en France**
- **Double Flux** : vers le client et vers l'administration fiscale
- **Fréquence de flux** : à la facture

Art. 289 du CGI

E-REPORTING

Concerne :

- Les transactions **BtoB internationales**
- Les transactions **BtoC avec facture**
- Les **acquisitions intra-communautaires**
- Et les **flux de paiement** ou **encaissement**

*Flux unique vers l'administration fiscale
(sans transmission parallèle à l'acheteur)*

Fréquence de flux : hebdo/mensuelle

Art. 290 du CGI et 290A pour les données de paiement

Cas d'usage

Tickets de péage/parking

TICKETS DE PÉAGE

- Tolérance doctrinale administrative concernant les tickets de péage **à condition de mentionner** :
 - Le taux et le montant de la TVA ;
 - Un numéro séquentiel de délivrance ;
 - Un espace réservé à l'usager.
- L'acheteur pourra traiter les reçus de péage pour les comptabiliser et déclarer la TVA déductible.
- Une prestation de péage dans le cadre d'un abonnement ou d'une carte accréditive est traitée en e-invoicing

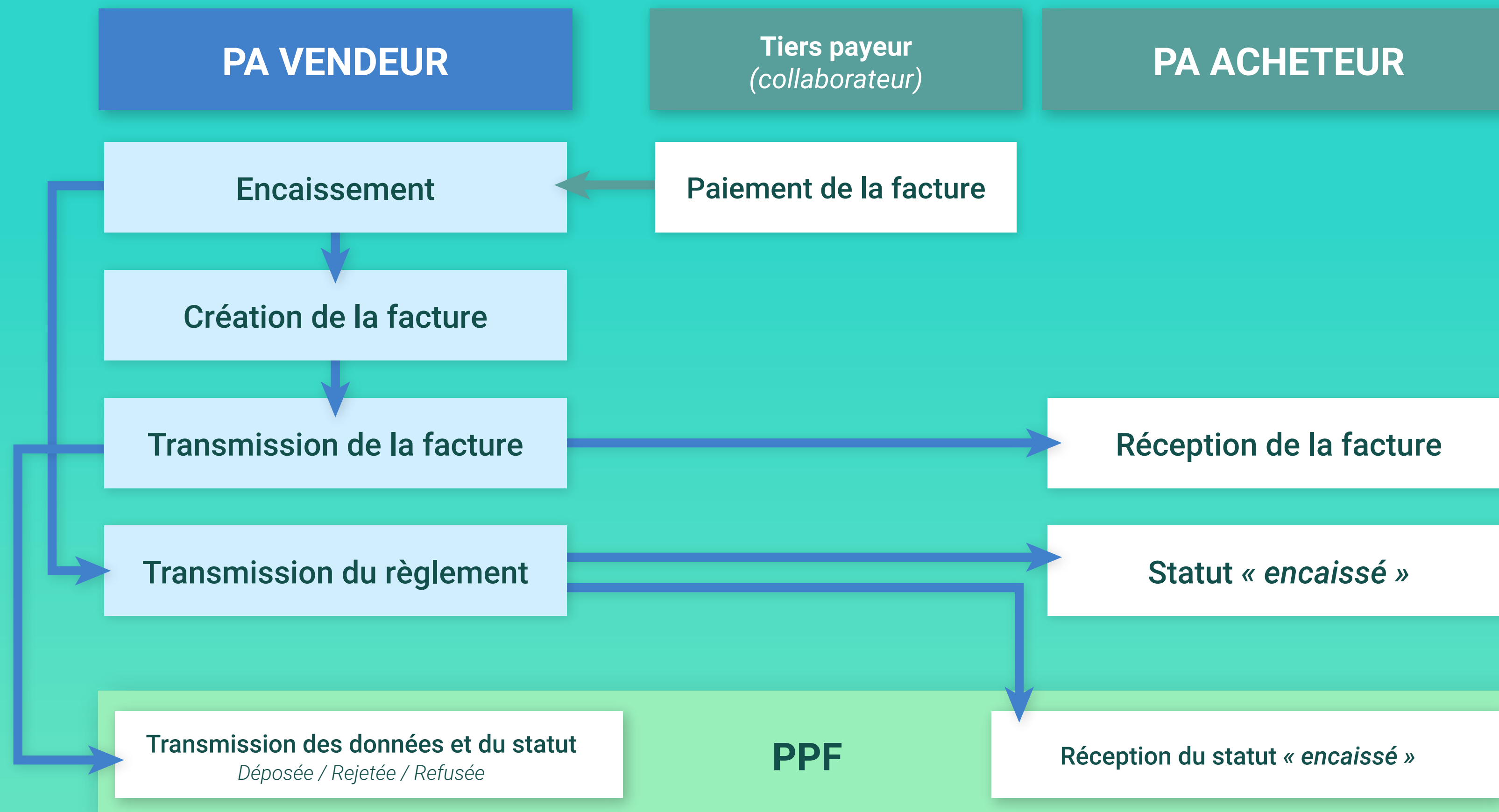
TICKETS DE PARKING

- Champ de la facturation électronique
- Identification de l'assujetti sur l'automate
- Tolérance le temps de mise à jour du parc des automates

Cas d'usage

Notes de frais

FRAIS PAYÉS PAR LE COLLABORATEUR AVEC FACTURE AU NOM DE L'ENTREPRISE

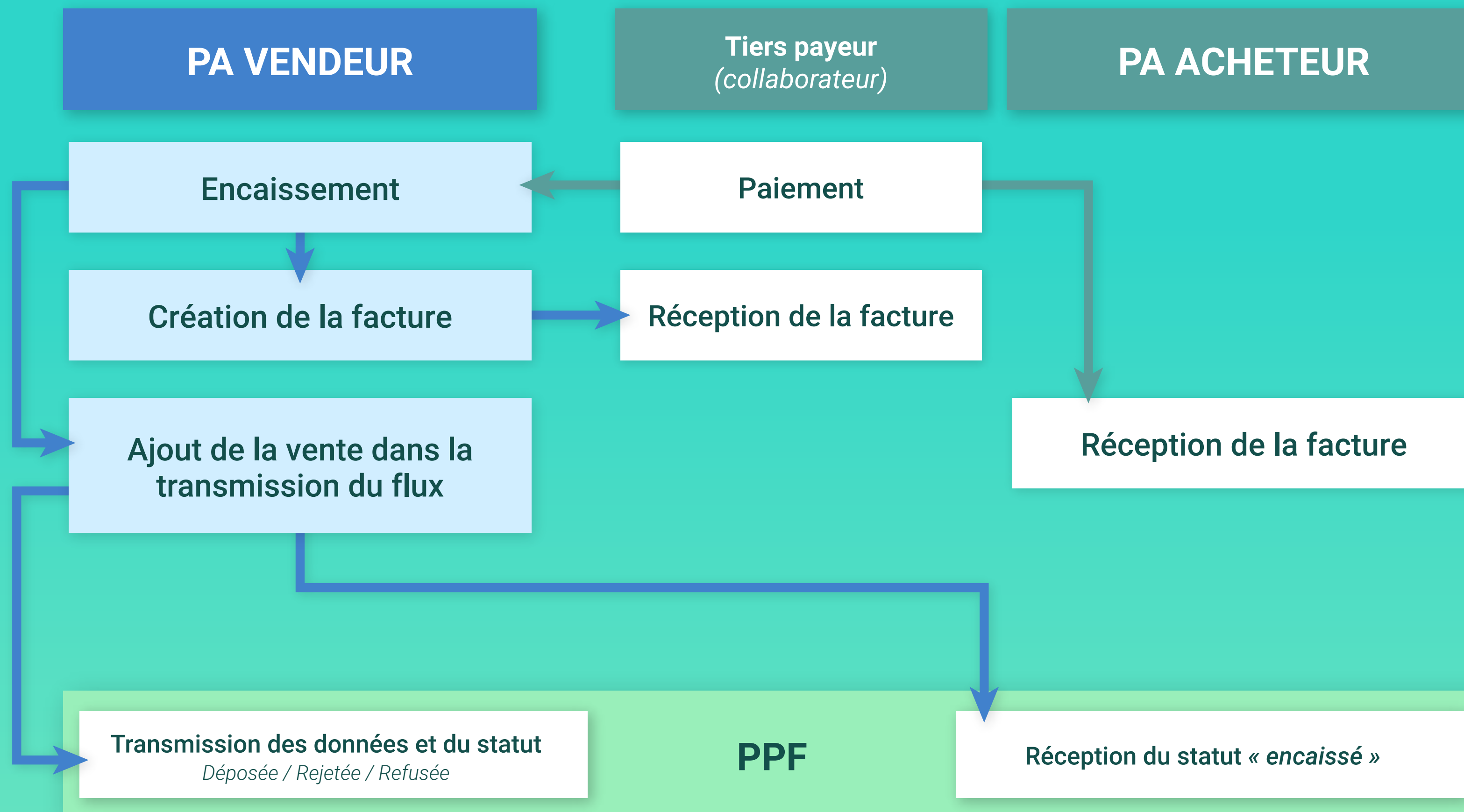


- Le **collaborateur avance les frais**
- Il donne l'**adresse** facture électronique et le **SIREN** de l'entreprise
- Il donne une **information** permettant de le relier à la facture (nom, matricule, ...)
- La facture indique « *Déjà payée* »
- Le collaborateur est considéré comme un **Tiers payeur**
- Le collaborateur demande un **justificatif de paiement** pour se faire rembourser

Cas d'usage

Notes de frais

FRAIS PAYÉS PAR LE COLLABORATEUR SANS FACTURE AU NOM DE L'ENTREPRISE



- Le **collaborateur avance les frais**
- Il ne se **signale pas** comme professionnel et prend le **ticket de caisse**
- La vente est déclarée en **e-reporting BtoC** par le vendeur
- Le collaborateur se fait **rembourser avec le ticket de caisse**
- La **déductibilité de la TVA** est tolérée pour l'Acheteur
- L'Acheteur peut demander ensuite une **facture B2B** avec mention « *TVA déjà collectée dans le cadre du e-reporting* »

Cas d'usage

Gestion des notes de restaurant/hôtel



NOTES DE RESTAURANT

NOTES < 150€ HT

- **Tolérance** : pas d'obligation de mentionner le client
- **E-reporting global à la journée** *(sauf si le client assujetti demande une facture)*
- **Facture non-obligatoire**

NOTES ≥ 150€ HT

- **Facture obligatoire** pour tout client assujetti
- **E-invoicing obligatoire** : facture immédiate possible OU facture différée avec la mention « TVA déjà collectée dans le cadre du e-reporting »

Ref : BOI-CF-INF-10-40-40



NOTES D'HÔTEL

CARTE PERSONNELLE

- Le collaborateur donne
 - l'**adresse** de facture électronique
 - le **SIREN** de l'entreprise
 - une **information** permettant de le relier à la facture (*nom, matricule, ...*)
- La facture est **envoyée à la PA de l'entreprise** avec la mention « Déjà payée »
- Le collaborateur est considéré comme **Tiers payeur** et demande un **justificatif** pour se faire rembourser

CARTE DE L'ENTREPRISE

- Le collaborateur donne
 - l'**adresse** de facture électronique
 - le **SIREN** de l'entreprise
- La facture est **envoyée à la PA de l'entreprise** avec la mention « Déjà payée »

Cas d'usage

Facture d'acompte

UN ACOMPTÉ DONNE LIEU À UNE FACTURE

TVA est exigible à
l'encaissement de
l'acompte
(biens, services, mixte)

**TVA appliquée
à chaque article**

GÉNÉRATION DE LA FACTURE DÉFINITIVE

Indique « *facture
définitive après
acompte* » dans le
cadre de facture

2 options de traitement :

- Lignes de l'acompte reprises avec quantités -1 (**à privilégier**)
- Reprise dans le bas du montant de la facture d'acompte (*pas de détail de TVA*)

Solde à payer

Certification des logiciels



Logiciel de facturation homologué



Logiciel de caisse

NOUVEAU

Certificat délivré par un organisme accrédité
Certificat obligatoire au 1^{er} septembre 2026

Attention !

Il existe aujourd'hui



144 PLATEFORMES AGRÉES

Nombreuses sollicitations...
et arnaques !

Coût variable

Services optionnels
de la plateforme

Achat unique ou **forfait**

Le plus Aura Expertise

Inscription idéalement sur
le **1^{er} trimestre 2026**

Mandat d'inscription pour
une ou plusieurs PA en
fonction de vos outils
informatiques

Des **conseils personnalisés**
de la part de votre
expert-comptable préféré !